
**AVIS AUX ACTIONNAIRES DE LA SICAV
AGIPI AMBITION (FR0000299240) et AGIPI OBLIGATIONS INFLATION (FR0010606681)
OPCVM DE DROIT FRANÇAIS OPCVM DE DROIT FRANÇAIS**

Paris – La Défense, le 8 décembre 2021.

Madame, Monsieur, Chers Clients,

Nous vous remercions de la confiance que vous accordez à notre gestion et sommes heureux de vous compter parmi les actionnaires des Sociétés d'Investissement à Capital Variable (SICAV) **AGIPI Ambition** et **AGIPI Obligations Inflation**, OPCVM de droit français.

Nous tenons à vous informer que nous avons obtenu la **labélisation « investissement socialement responsable » (« ISR »)** pour ces 2 SICAV le 4 novembre dernier.

La parution en 2016, du décret n°2016-10 du 8 janvier 2016 relatif au label ISR, et de l'arrêté l'accompagnant, constituait l'acte de création du label et définissait son cahier des charges et ses modalités de contrôle.

Votre SICAV est désormais appelée à respecter en permanence les critères gouvernementaux édictés en la matière.

Nous vous rappelons que l'investissement socialement responsable est une méthode de gestion qui consiste à prendre en compte, au-delà des critères financiers de risque et de rendement, des facteurs liés à l'impact des émetteurs sur l'environnement, la société et sur les enjeux de gouvernance.

Compte tenu de la stratégie d'investissement appliquée et de la prise en compte déjà des critères ESG, l'impact probable des risques de durabilité sur les rendements d'AGIPI Ambition reste faible et moyen pour AGIPI Obligations Inflation.

A compter du 13 décembre 2021, les prospectus des OPCVM et les Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (« DICIs ») présenteront ces informations complémentaires.

Il est précisé que ces amendements ne constituent pas une mutation et ne requièrent ni un agrément AMF ni une action spécifique de votre part.

Parallèlement à ces modifications, il est à noter :

- la réécriture du texte sur l'intégration des risques de durabilité dans le processus de prise de décision d'investissement figurant dans le profil de risques de votre OPCVM,
- les informations de taxonomie précontractuelle par le règlement européen 2020/852 sur la Taxonomie.

L'ensemble de la documentation réglementaire sera disponible sur simple demande auprès de :

AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS

Tour Majunga – La Défense 9 –
6 place de la Pyramide
92908 PARIS – La Défense Cedex

et publié sur notre site internet à l'adresse suivante : www.axa-im.fr à compter du 13 décembre 2021.

Nous vous invitons à prendre contact avec votre correspondant habituel pour vous donner toutes les informations complémentaires que vous pourriez souhaiter.

Nous vous prions d'agr er, Madame, Monsieur, Chers Clients, l'expression de nos sinc eres salutations.

Le Gestionnaire Administratif.